



HAL
open science

Quand les citoyens se mettent au vert !

Laure Cormier

► **To cite this version:**

Laure Cormier. Quand les citoyens se mettent au vert !. Philippe Clergeau. Urbanisme et biodiversité : vers un paysage vivant structurant le projet urbain, Éditions Apogée, 2020, 978-2-84398-742-7. hal-03609440

HAL Id: hal-03609440

<https://hal.science/hal-03609440>

Submitted on 15 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L. Cormier, 2020, « Quand les citoyens se mettent au vert », in *urbanisme et biodiversité, vers un paysage vivant structurant le projet urbain*, P. Clergeau, Apogée.

Quand les citoyens se mettent au vert !

Laure Cormier

Un changement de paradigme s'opère aujourd'hui dans le rapport des habitants à la nature en ville dans les pays occidentalisés. Si au 19^{ème} et 20^{ème} siècle la conception et la gestion de la nature en ville restait l'apanage des pouvoirs publics, des urbanistes et paysagistes, à la fin des années 90, de nouvelles formes d'appropriation et de végétalisation apparaissent aujourd'hui dans l'espace public avec la mobilisation de la société civile. Elles sont issues d'un triple mouvement : la montée en puissance des préoccupations écologiques, un assouplissement de la maîtrise de l'espace public par les pouvoirs publics, et la volonté de la société civile de participer à la construction de son cadre de vie.

La nature conditionnée dans la ville des 19^{ème} et 20^{ème} siècles

L'ère Haussmannienne marque un tournant dans la prise en compte d'espaces de nature en ville. Si auparavant peu de cas en était fait, le jardin privé incarnant à lui seul les espaces de nature en ville, la rénovation urbaine de la ville Paris ouvre la voie à l'intégration de nouveaux espaces publics végétalisés dans la composition de la ville. Squares, mails, parcs, bois s'ouvrent aux habitants et offrent ainsi de nouvelles opportunités de jouissance de la ville. Le mouvement hygiéniste guide à cette époque l'intégration de la nature en ville qui sort enfin des grands parcs publics construits au milieu du 19^{ème} siècle. Il s'agit essentiellement d'assainir le tissu urbain en ouvrant de larges voies pour faire entrer la lumière et favoriser la fluidité des circulations.

Ces nouveaux espaces de sociabilité s'ouvrent à des usages multiples : promenade, contemplation, événements culturels, etc... Cette nature, imaginée par les urbanistes et architectes et empruntée à l'art historique des jardins, est alors choisie pour des raisons esthétiques et hygiénistes. Deux théories urbanistiques cohabitent à cette période : l'une où la ville est organisée autour d'espaces végétalisés interconnectés (soutenue par J. C. N. Forestier et E. Howard par exemple), et l'autre où les espaces de nature apparaissent comme des infrastructures urbaines au même titre que les divers autres équipements urbains comme les réseaux de voiries (développée par C. Garnier par exemple) (Medhi *et al*, 2012). Au milieu du 20^{ème} siècle, la pensée fonctionnaliste cloisonne les besoins de la société urbaine, et ainsi les espaces qui en dépendent, de manière assez réductrice : « travailler, habiter, circuler, se récréer ». Dans cet esprit, selon Le Corbusier, la nature - dans le trio soleil, espace, verdure-participe aux progrès techniques. La nature tient la place d'un équipement urbain aux fonctions décoratives et hygiénistes dans la lignée de certaines conceptions urbanistiques précédemment évoquées. L'objectif tend avant tout à décongestionner le tissu urbain tels ceux des hyper-centres (tout en développant la circulation automobile) et de permettre aux habitants d'accéder à des lieux de loisirs et de repos. Le terme d'« espace vert » s'impose dans l'aménagement des villes à la fin des années 60 avec la construction des grands ensembles, et connaissent la plus grande expansion d'espace végétalisé de l'histoire urbaine. La pauvreté de la conception de ces espaces, engazonnés, plantés de quelques arbres, avec très peu d'usages définis, et ne ménageant aucune transition entre l'espace public et l'espace privé des logements, conduit à la multiplication d'espaces verts délaissés par les habitants. La naissance de la profession paysagiste avec l'ouverture de plusieurs écoles de paysage s'inscrit en rupture avec cet urbanisme fonctionnaliste (voir l'article d'Anais Leger-Smith). A partir des années 1980, les efforts fournis dans l'aménagement des espaces verts s'incarnent dans la conception de nouveaux grands parcs urbains qui transforment profondément les quartiers environnants. Les villes font de ces parcs un puissant outil marketing, accélérateur de la gentrification urbaine. La ville verte avec ses fonctions récréatives et esthétiques devient facteur d'attractivité touristique et démographique. Au cours 20^{ème} siècle, la gestion de ces espaces verts

publics est assurée par les services municipaux et s'inscrit dans une tradition horticole de fleurissement. Cette gestion a été étroitement liée aux avancées technologiques, notamment dans le domaine de la chimie. L'utilisation des produits phytosanitaires infiltre considérablement la gestion de la nature en ville, dans une optique de maîtrise de cette dernière et de réduction de la pénibilité au travail pour les agents municipaux.

Un changement de paradigme : l'ensauvagement des rues

Dans les pays occidentalisés au début des années 1970, la montée des préoccupations environnementales dans la société civile et la prise en considération politique des sciences écologiques percent à jour les conséquences environnementales d'un étalement urbain généralisé. Les politiques publiques se dotent progressivement d'outils permettant de réguler les problématiques environnementales (gestion des réseaux hydrographiques, gestion des pollutions...), tandis qu'une vision écologique s'amorce dans les politiques de la ville. Elle est circonscrite à la gestion du végétal, déployée de manière sectorielle, et portée de ce fait essentiellement par les services techniques des espaces verts. Au début des années 1990, ces derniers – au sein de villes pionnières comme Rennes, Orléans, Paris ou Strasbourg en France - s'engagent dans une « gestion écologique » des espaces de nature en ville, faisant suite à une orientation vers une gestion différenciée des parcs et jardins. Si à ses origines, la gestion différenciée était essentiellement promulguée dans une visée économique, elle est aujourd'hui indissociable d'une gestion écologique des espaces végétalisés concernés. Le contexte réglementaire interdisant aux collectivités depuis 2017 l'utilisation de produits phytosanitaires conduit aujourd'hui à un mouvement de fond transformant les formes mêmes de la présence de la nature en ville. Déjà dans les années 2000, la mise en place progressive de mesures telles que le zéro phyto, la lutte biologique ou l'éco-pâturage (dans les parcs et jardins tout d'abord, puis progressivement sur les terrains de sport, la voirie ou dans les cimetières) ont contribué à un changement de paradigme dans les manières d'appréhender le vivant et le sauvage en ville. En effet, les méthodes alternatives de gestion de la végétation utilisées par des services gestionnaires (désherbage manuel ou thermique), en raison de leur efficacité modérée et d'un coût conséquent, ne sont mobilisées que ponctuellement. La conception des parcs urbains évolue alors avec la promotion de nouveaux modèles paysagers inscrits dans une écologie urbaine. La flore spontanée n'étant plus systématiquement éradiquée, elle s'épanouit, et sa présence est revendiquée par les scientifiques et associations naturalistes.



Rue végétalisée à Paris - Cormier, 2011

Support d'une biodiversité ordinaire, elle est reconnue pour son rôle fondamental aux fonctionnements et dynamiques de l'écosystème urbain. La nature n'est plus un simple décor pour la ville, cantonné à des espaces bien délimités : elle s'invite dans ses interstices comme partie intégrante de l'urbanité. La loi « zéro phyto » du 6 février 2014, dite « loi Labbé » généralise l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts, des promenades et des forêts appartenant à l'Etat et aux collectivités locales, à partir du 1^{er} janvier 2020. Cette mesure est accélérée par l'article 68 de la loi de transition énergétique qui en fixe finalement l'échéance en 2017.

Une évolution des représentations sociales de la nature urbaine

Ce changement des pratiques de gestion n'est pas sans bouleverser les représentations sociales de la nature en ville. Depuis plusieurs années, de nombreux chercheurs ont œuvré à qualifier les rapports des citoyens à la nature urbaine. S'ils ont montré que ces rapports pouvaient varier selon les groupes sociaux, la fréquentation des espaces et leurs usages, quelques invariants communs demeurent. En effet, alors que le caractère naturel, en comparaison à la minéralité de la ville, est fréquemment mobilisé par les citoyens, ils y font souvent référence pour des espaces présentant une vision ordonnée de la nature. La prégnance du modèle « horticole » est persistante dans les représentations sociales des usagers et des citoyens : les espaces tels que les friches, sans signes visibles d'entretien par l'homme, apparaissent négligés et semblent toujours perçus négativement par les populations (Brun, 2018).



Friche du Clos St-Lazare à Stain - Cormier, 2018

Si la nature n'est pas relevée par les personnes interrogées, c'est qu'elle passe souvent inaperçue car elle échapperait à la gestion urbaine. L'enherbement des trottoirs, le développement d'une biodiversité ordinaire, la présence d'adventices aux pieds des arbres, la visibilité donnée aux friches dans les interstices de la ville, transforment une certaine vision esthétique de l'urbanité, et amènent de nombreux questionnements. Les politiques et les services gestionnaires des espaces de nature en ville usent de pédagogie pour expliciter leurs changements de pratiques : pose de panneaux d'information dans les espaces publics, réponses aux plaintes déposées par les habitants, actions de sensibilisation sur la biodiversité en ville, etc. Les témoignages des gestionnaires des villes de Rennes, Strasbourg, Grande-Synthe ou Angers par exemple vont dans le même sens : l'acceptation sociale d'une gestion horticole à une gestion plus écologique de la nature en ville est progressive mais relativement rapide. L'argument d'une santé publique améliorée par l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires semble décisif dans l'adhésion des citoyens à ces changements de pratiques. Si les populations montrent une certaine difficulté à appréhender les fonctionnements écologiques dans leurs terminologies techniques (biodiversité, services éco-systémiques, trames vertes et bleues...), elles n'expriment pas moins un attachement important aux espaces de nature. Les enquêtes de l'UNEP et certains géographes comme L. Bourdeau-Lepage soulignent aujourd'hui l'existence d'une forte « demande sociale » de nature chez les citoyens bien que ce phénomène reste peu décrypté. Quelques constats peuvent être énoncés. Les urbains sont en grande majorité satisfaits, voire très satisfaits de la qualité des espaces de nature en ville. Ils y reconnaissent des valeurs environnementales contribuant à l'adaptation des villes au changement climatique et au développement des fonctions écologiques. Mais dans leurs rapports aux espaces verts urbains, ce sont les valeurs sociales qui prévalent (Madureira *et al*, 2015). En effet, ces espaces semblent offrir des opportunités en permettant des pratiques sociales complémentaires au reste de la ville. La fréquentation des espaces de nature en ville serait alors motivée par la volonté des citoyens de fuir, ou du moins d'oublier, la ville et de se détendre ; de fréquenter un lieu de sociabilité ; et enfin de pratiquer des lieux de loisirs et de pratiques sportives (Long et Tonini, 2012). Mais n'oublions pas qu'il existe une face cachée à cette nature souhaitée pas toujours désirée par les citoyens et parfois décriée comme la présence des insectes, pigeons, rats, cafards...

Un investissement croissant de l'habitant dans l'espace public

Un phénomène marquant de ces dernières dizaines d'années contribue au changement de paradigme du rapport du citoyen à son environnement, en sus de la contemplation et de la jouissance des espaces de nature : le « faire ». Depuis la fin des années 90, nous pouvons observer dans de nombreuses collectivités (en France comme dans les pays du Nord) le développement de différentes formes de jardinages urbains dans la sphère publique. La demande croissante d'espaces verts en tissu urbain dense, l'absence fréquente de jardins privatifs associés au logement, ou encore le souhait de produire et de réaliser de ses propres mains, conduisent au développement de nombreux projets « de nature en ville », aux formes d'appropriation différentes témoignant du succès de la végétalisation de l'espace public. De nombreux jardins partagés, conçus et gérés collectivement voient le jour dans la plupart des villes françaises ; les habitants végétalisent les trottoirs de micro-implantations florales à Rennes, Lyon, Lille ou Strasbourg, ou encore les pieds d'arbre avec « le permis de végétaliser » à Paris ; le mouvement de la « *guerillagardening* » est croissant à Paris avec le jardinage écologique illicite de l'espace public et de terrains privés ; des friches sont investies par des collectifs artistiques ou des associations d'agriculteurs urbains comme la Ferme du bonheur à Nanterre ; Grande-Synthe contribue à assurer l'autonomie alimentaire de la ville en donnant l'opportunité aux habitants de cultiver des terres municipales ; etc.



Habitant jardinier à Grande-Synthe - Cormier, 2017

Si la nature des actions, les objectifs poursuivis et les degrés d'implication diffèrent, tous ces projets conduisent à une transformation par les habitants de leur environnement immédiat. Le citoyen, dans sa relation à l'environnement, dans sa sensibilité à la plante et à l'animal, fait preuve d'« *une créativité ordinaire* », en construisant une esthétique propre à sa vie quotidienne remarque N. Blanc. Que ce soit dans une visée militante écologique affirmée, dans une approche sociale ou personnelle, différents degrés d'engagements amènent

l'habitant à sortir de chez lui pour investir l'espace public. Même si ces initiatives restent encore marginales face à une gestion de l'espace public essentiellement maîtrisée par les pouvoirs publics, elles se multiplient et s'incarnent sous des formes différentes selon les projets. La végétalisation citoyenne participe à une certaine transformation du paysage urbain, en créant une rupture dans les formes traditionnelles de nature attendues dans l'espace public. Aménagements temporaires, végétalisation horticole, introduction de plantes légumières, aménagements en palette, contribuent à la construction d'un nouveau vocabulaire de l'espace public qui identifie rapidement les auteurs de ces aménagements, codes qui sont aujourd'hui repris par les aménageurs-concepteurs-maîtres d'œuvres. Ces initiatives ne sont pas sans bousculer à nouveau les représentations sociales que l'on peut avoir de l'espace public en ville comme peut en témoigner le programme « le permis de végétaliser » à Paris.



Pied d'arbre végétalisé Paris - Cormier, 2018

Une reconfiguration de la maîtrise de l'espace public

Ces initiatives citoyennes de végétalisation questionnent la maîtrise de l'espace public. Traditionnellement, ce dernier constitue un espace physique de domanialité publique qui est librement accessible à tous, et donc aménagé et entretenu à cette fin. Une batterie de normes érigées par les pouvoirs publics à travers leurs services gestionnaires régit l'aménagement de l'espace public dans une double perspective d'accessibilité et de sécurisation de l'espace. L'aménagement d'une rue à Paris dépendant à la fois de la Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD), de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) et de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), relevant toutes de logiques de gestion diverses, témoigne d'une certaine complexité à y agir. De nombreux chercheurs tendent à dénoncer le caractère fixiste de ces normes qui conduirait à une aseptisation, voire même à une « crise de l'espace public ». La végétalisation citoyenne des rues modifie les usages de la voie publique et les modalités d'intervention des services gestionnaires, créant de nouveaux rapports entre habitants et pouvoirs publics. Ces derniers, par conséquent, investissent de nouveaux champs d'actions, d'une part en encadrant les initiatives individuelles par l'instauration de chartes (la charte biodiversité à

Strasbourg ou la charte de végétalisation de l'espace public à Paris par exemple) ou des conventions (la charte main verte en région parisienne), et d'autre part en apportant les moyens techniques nécessaires à la réalisation de ces initiatives (micro-implantations florales à Rennes).



Micro-implantation florale à Rennes - Cormier, 2016

La multiplication de ces initiatives amène les pouvoirs publics et les urbanistes à céder la main, ou du moins à partager avec les habitants la gestion de certains espaces publics. Elles autorisent ainsi au citoyen une certaine spontanéité et créativité, au moyen d'un conventionnement de son investissement actif dans la production urbaine. Il s'agit d'une mutation transformant la conception même de l'espace public en France. La personnalisation de ces espaces par le jardinage rend concret l'acte d'habiter l'espace public où résidents, voisins, passants, services gestionnaires de la ville, plantes et animaux s'y côtoient activement (Pellegrini et Baudry, 2014).

La nature en ville est aujourd'hui un enjeu qui semble tellement consensuel au sein de la classe politique que l'on pourrait la qualifier d'apolitique. Pour les pouvoirs publics la nature en ville est le signe d'un cadre de vie privilégié en milieu urbain, la possibilité de contribuer aux enjeux écologiques, et potentiellement un moyen de lutter contre le changement climatique. Associer participation citoyenne et développement du végétal en ville apparaît alors pour le politique comme un « combo gagnant ». D'autant plus quand dans l'esprit des pouvoirs publics, végétaliser la ville endosse un caractère réversible. Il n'est pas rare de voir apparaître des jardins partagés, accordés ou souhaités par les municipalités, dans les dents creuses de la ville de manière « temporaire », l'autorisation y étant consentie à des associations pour un investissement du lieu (le plus souvent une friche) dans l'attente de l'arrivée du « vrai » projet urbain.



Investissement habitant de la petite ceinture Paris - Cormier, 2012

C'est un moyen pour les collectivités d'occuper un espace en friche (et ainsi de le sécuriser), d'améliorer le cadre paysager et de satisfaire les désirs de nature des citoyens. Mais ces mobilisations ne sont pas sans créer des lieux et des cohésions sociales qui peuvent remettre en question l'intention initiale des pouvoirs publics. La mobilisation autour de l'aéroport de Tempelhof à Berlin et le développement d'usages informels au milieu des années 2010a par exemple entraîné la suppression du projet urbain initialement programmé par la ville. De la même manière, la mobilisation autour de l'association du Pouce Vert contre les élus du Pré-Saint-Gervais (2016) a produit une transformation notable du projet urbain originel en intégrant le jardin existant. La mise en action des habitants qui s'exprime à travers l'investissement d'espaces de nature devient alors un acte foncièrement politique avec l'invention d'un rapport renouvelé à l'urbanité.

Une tendance de fond

Aujourd'hui, le modèle urbanistique de la ville nature est porté par de nombreuses collectivités et métropoles. Différentes raisons peuvent expliquer cet engouement : rendre plus acceptable l'hyper densité de ses mégapoles, atténuer les maux d'une minéralisation urbaine excessive, prise en compte des enjeux écologiques, permettre la production alimentaire en centre-ville, satisfaire une proximité habitante aux espaces verts...



Communication projet politique Plaine Commune - Cormier, 2017

L'intégration de la nature en ville devient pour ces centres urbains un outil marketing synonyme de bien-être, de biodiversité, solidarité, mais aussi d'high tech incarné par des archétypes tel que l'écoquartier ou une certaine forme d'agriculture urbaine incarnée par les serres urbaines. En parallèle, le développement par les urbains de nouvelles formes d'appropriations végétales de l'espace public rencontre un écho favorable au regard des politiques menées. De nouveaux liens se tissent dans l'espace public entre habitants et nature en ville. Un changement de paradigme s'opère où le faire avec la nature pour le citoyen prend une place de plus en plus forte dans l'habiter en ville.

Pour en savoir plus :

Brun M., Di Pietro F., Bonthoux S., 2018, Residents' perceptions and valuations of urban wastelands are influenced by vegetation structure. *UrbanForestry and UrbanGreening*29:393-403.

Long, N., Tonini, B., 2012, Les espaces verts urbains: étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers,[VertigO] -la revue électronique en sciences de l'environnement, 12(2).

Madureira, H., Nunes, F., Vidal Oliveira, J., Cormier, L., Madureira, T., Urban residents' beliefs concerning green space benefits in four cities in France and Portugal. *UrbanForestry and UrbanGreening*, Elsevier, 2015, 14 (1), pp.56 – 64.

Mehdi, L., Weber, Ch., DiPietro, F., Selmi, W., 2012, Évolution de la place du végétal dans la ville, de l'espace vert à la trame verte, [VertigO] - la revue électronique en sciences de l'environnement, 12 (2).

Pellegrini P., Baudry S., 2014, Streets as new places to bring together both humans and plants: examples from Paris and Montpellier (France), *Social & Cultural Geography*, Volume 15, Issue 8, pp. 871-900.